A la Une

60 % des professionnels de santé ont dû faire des réclamations pour obtenir leurs indemnités journalières

PAR PASCAL MARIE - PUBLIÉ LE 10/06/2022

0 RÉACTIONS COMMENTER

Article réservé aux abonnés

Mis en place, il y a près d'un an, le nouveau système de versement des indemnités journalières aux professionnels de santé libéraux s'accompagne de nombreux dysfonctionnements. Un constat confirmé par les résultats d'une enquête menée par l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS).

Crédit photo : Phanie

En cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident, les professionnels de santé libéraux bénéficient, depuis le 1er juillet 2021, d'un nouveau système de versement d'indemnités journalières (IJ) qui intervient dès le 3e jour et non plus après 90 jours. Une disposition saluée par les syndicats de professionnels de santé, notamment par les Libéraux de santé, qui avaient qualifié la mesure *« d'avancée historique pour la protection sociale des libéraux ».* En revanche, en pratique, le versement de ces IJ pose souvent problème.

Sollicités par des professionnels de santé qui ont eu les pires difficultés à obtenir le versement de ces IJ, les Libéraux de Santé avaient appelé les personnes *« victimes de délais ou de difficultés de paiement »* à faire remontrer ces informations *via* un formulaire de l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS), de façon à pouvoir centraliser les données et les communiquer à l'assurance-maladie.

En quelques jours, près de 1 300 personnes ont répondu au questionnaire mis en ligne par l'UNPS. La quasi-totalité des répondants (1 171 personnes) indique *« avoir fait l'objet d'une cessation d'activité de plus de 3 jours depuis le 1er juillet 2021 »*. Pour 40 % d'entre eux, *« la CPAM a mis plus de 60 jours à traiter le dossier »*, souligne l'UNPS. Pour 60 % des professionnels concernés, le versement des IJ ne s'est pas fait automatiquement et a nécessité des réclamations, des appels téléphoniques, voire un déplacement en personne dans les locaux de la CPAM. Pire, près de la moitié des professionnels interrogés *« attendent toujours le versement de leurs indemnités, certains depuis plusieurs mois, sans aucune information de la part de leur CPAM »*, fustige l'UNPS.

Devant ce constat accablant, l'UNPS souhaite *« alerter l'assurance-maladie sur les situations de stress et sur les difficultés économiques provoquées par ces nombreux dysfonctionnements, dans un contexte où les professionnels de santé libéraux peinent à être reconnus »*. L'organisation syndicale préconise trois solutions pour simplifier la vie des professionnels de santé : *« Améliorer la communication de la CPAM en cas d'arrêt de travail »*; *« mettre en place une aide administrative pour les professionnels de santé libéraux afin d'alléger le processus, notamment le temps d'attente au téléphone »*, et *« simplifier les démarches pour les indépendants ».*

0 RÉACTIONS COMMENTER

Libéraux De Santé | AssuranceMaladie-DépensesDeSanté | CNPS-UNPS | Travail

Source : lequotidiendupharmacien.fr